

## ABONNEMENT

Un an... 48 fr.  
Six mois... 9 »  
Trois mois... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 3 SEPTEMBRE

## LE MANUEL Du député socialiste

Avec le cas de M. Pierre Vaux, on peut aisément confectionner un manuel du « député socialiste », comme on a fabriqué les manuels du matelassier, du fumiste, du gaveur de din-dons et de l'éleveur d'asticots. En effet, M. Vaux a éprouvé en peu de jours et mis en lumière toutes les facettes, toutes les ficelles, toutes les difficultés et toutes les amertumes du métier.

On connaît la contestation qui s'est élevée entre M. Pierre Vaux et ses électeurs. Le parti ouvrier de Dijon l'avait choisi pour candidat, comme on choisit un domestique. Une fois nommé, on le traita pis qu'un laquais. Sur un « ordre » du fameux comité, M. Pierre Vaux était obligé d'aller instantanément du nord au midi et du midi au nord propager l'évangile socialiste. Il parcourut la France à toute vapeur, brutalement et rapidement mobilisé comme un colis postal. Enfin, on lui retenait 250 francs par mois sur son indemnité parlementaire ; et le comité laissait entendre que ce sacrifice était bien faible, que M. Pierre Vaux pourrait « économiser » davantage et restreindre encore — le malheureux ! — ses dépenses personnelles. On lui donnerait quelques gratifications, de temps en temps, quand on serait content de lui...

M. Pierre Vaux s'est lassé des voyages et de la scie. Il n'a plus voulu se prosterner devant les moindres injonctions de son comité. Aussitôt, on l'excommunit ; on lui reproche d'avoir battu le rappel sur son nom, avec les libias fossilisés de son père ; on l'accuse de poursuivre surtout, par toutes sortes d'habiles manœuvres, le gain d'une indemnité considérable à cause de l'erreur judiciaire d'autrefois ; enfin, on envoie au président de la Chambre l'une des démissions que M. Pierre Vaux avait signées. M. Pierre Vaux se récrie et proteste contre l'abus de sa signature. Cris impuissants et malvenus !

La seule façon honorable pour M. Pierre Vaux de se tirer d'affaire, c'est d'envoyer, lui-même, sa démission — une démission volontaire, celle-ci — au président de la Chambre et de demander un mandat libre et pur de tout servilisme aux électeurs dijonnais que peut-être cette franche attitude amercera.

S'il ne présentait pas de temps à autre les petits inconvénients dont M. Pierre Vaux fait l'expérience, le métier de député socialiste serait vraiment le plus doux et le plus facile de tous, même et surtout en voyage. Il suffirait de tout promettre aux électeurs, de mettre hardiment une surenchère à toutes les promesses du candidat adverse, de se vanter devant l'électeur le plus ignare et le plus idiot.

Mais on donne de fâcheuses habitudes aux « comités » : on s'est fait volontairement l'esclave du « populo », et, si l'élu veut se redresser, le maître se fâche. Si vous aviez engagé un valet de chambre à la suite des promesses de service exceptionnel qu'il vous aurait faites, et si cet homme excipait ensuite de bonnes ou de mauvaises raisons pour dé-

cliner la besogne, vous lui diriez : « Tout cela est fort bien ; mais, mon ami, il fallait me le dire avant et ne point me flouer ». Telle est exactement la scène qui se passe entre le député et les électeurs socialistes.

M. Vaux s'était spontanément réduit au rôle de « larbin ». On le casse aux gages. C'est bien fait.

Député socialiste ! Brrrr ! je crois que j'aimerais mieux être conseiller municipal de Saumur, même avec M. Peton pour maire, même avec MM. X... et Z... pour collègues !

### Les socialistes pris sur nature

La période électorale ouverte à l'occasion du renouvellement partiel du conseil municipal de Saint-Ouen a donné lieu à des scènes d'une violence inouïe.

Avant-hier, au préau des écoles, c'est un incident burlesque qui a inauguré la série des rixes qui se sont répétées sans interruption jusqu'à une heure du matin.

Un citoyen, interrompant le premier orateur, invite le président à faire respecter la morale dans la salle : « Il y a, s'écrie-t-il, un individu qui se permet de tenir des propos obscènes devant des dames. »

On sait qu'à Saint-Ouen les femmes prennent part à la lutte électorale.

L'individu est expulsé.

Le candidat possibiliste Lefèvre, ayant insisté que les listes socialistes présentées contre celle du parti ouvrier « sont inspirées par le gouvernement », soulève une tempête de protestations.

Le candidat Lemond escalade la tribune. Les deux concurrents s'empoignent et dégringolent sur le plancher. Le préau est transformé en un vaste champ de pugilat. Tous les assistants en viennent aux mains. Seul, le maire Guinot, dans un coin de la salle, assiste impassible à cette scène.

Enfin, le citoyen Lefèvre est relevé, la figure ensanglantée ; un électeur qui s'est trouvé mal est emporté.

Profitant d'un moment d'accalmie, le président donne la parole au député Toussaint et au conseiller Renou, venus de Paris pour exposer le programme du parti ouvrier.

Mais le tumulte ne tarde pas à recommencer, et les électeurs de Saint-Ouen sortent en groupes compacts.

Dans le groupe blanquiste, on entend des réflexions comme celle-ci :

« J'ai senti des pistolets dans les poches de ces canailles de possibilistes ! »

Dans le groupe possibiliste, on se dit :

« Attention ! ces gredins de blanquistes ont des surjins dans leurs manches ! »

Doux pays ! Encore plus doux politiciens ! !

### L'Impôt sur les Revenus

#### L'AVIS DES CHAMBRES DE COMMERCE

Le ministre du commerce vient d'adresser une circulaire aux membres des Chambres de Commerce et des Chambres Consultatives des Arts et Manufactures. Il s'agit de la réforme projetée sur l'impôt des revenus commerciaux et industriels.

Après avoir rappelé les derniers votes de la

Chambre qui visent la réforme de l'impôt et indiqué que les chambres de commerce sont les plus aptes à donner un avis autorisé, il ajoute :

« M. le ministre des finances a demandé, en conséquence, que les principales questions que soulève, en ce qui concerne les revenus commerciaux et industriels, l'organisation du système général d'impôts sur les revenus que le gouvernement a mis à l'étude, soient soumises aux Chambres de Commerce et aux Chambres Consultatives des Arts et Manufactures ; il a, en même temps, pour faciliter votre travail, fait préparer des questionnaires dont vous trouverez ci-joint deux exemplaires.

» La question de la réforme de l'assiette de l'impôt, sur laquelle vous êtes appelés à donner votre avis, présente, en raison de la résolution prise récemment par la Chambre des députés, un caractère particulier d'urgence sur lequel j'appelle toute votre attention et je vous serai obligé, suivant le désir exprimé par le ministre des finances, de vouloir bien renvoyer à mon collègue, avant le 15 septembre, un des questionnaires annoté des résultats de vos délibérations. »

### M. LE COMTE DE PARIS

Après avoir reçu les sacrements que lui administra l'abbé d'Hulst, le comte de Paris s'éteint lentement, comme une lampe qui manque d'huile, sans souffrance.

Jusqu'à présent, le dévouement, l'affection, les soins dont il est entouré ont réussi à retenir un reste de vie prêt à s'échapper.

C'est une question de très peu de jours, peut-être de très peu d'heures. Telle est la triste vérité qu'il est inutile désormais de dissimuler.

L'auguste malade conserve sa connaissance entière, ses yeux voient tout ce qui se passe autour de lui ; il montre une résignation, une douceur, une patience étonnantes depuis le commencement de sa maladie et fait l'admiration de tous ceux qui l'entourent. Il se sent mourir, mais sans pousser une plainte.

On télégraphie de Buckingham que le duc d'Orléans a déposé, hier, au bureau télégraphique, la dépêche suivante :

« Faiblesse inquiétante.

» Priez pour mon père, pour moi et pour la France. »

### Décorations octroyées par le Tsar à la presse française

L'ambassade de Russie a fait connaître les distinctions que le Tsar a décernées à la presse française en souvenir des fêtes franco-russes :

En voici la liste :

Ordre de Saint-Stanislas, 2<sup>e</sup> classe, avec plaque : M. A. Hébrard, sénateur, directeur du *Temps*, président du syndicat de la presse parisienne.

Ordre de Saint-Stanislas, 2<sup>e</sup> classe : MM. Raoul Canivet, directeur du *Paris*, président du comité des fêtes, et M. Alfred Edwards, directeur du *Matin*, vice-président.

Ordre de Saint-Stanislas, 3<sup>e</sup> classe : M. des Houx, rédacteur au *Matin*.

Ordre de Saint-Anne, 2<sup>e</sup> classe : M. Ranc, sénateur, président de l'Association des journalistes républicains ; M. Mézières, député, président de l'Association des journalistes parisiens ; M. Marinoni, directeur du *Petit Journal*.

Ordre de Saint-Anne, 3<sup>e</sup> classe : M. Ch. Laurent, directeur du *Journal* ; M. Brière, directeur du *Journal de Rouen*, président du syndicat de la presse républicaine départementale ; M. Dufeuille, président du syndicat de la presse monarchiste de province ; M. Ernest Merson, président du syndicat de la presse plébiscitaire de province.

### INFORMATIONS

#### La suppression de la publicité des exécutions

Le projet de loi sur la suppression de la publicité des exécutions capitales qui a été repoussé par la Chambre, au mois de mai, malgré les efforts de MM. Dubost, ministre de la justice, Leveillé, président, et Joseph Reinach, rapporteur de la commission, avait été voté, il y a six ans, par le Sénat, sur l'initiative de M. Bardoux.

A la suite des incidents qui se sont produits à Laval, on annonce que M. Joseph Reinach a l'intention de le reprendre, en son nom personnel, dès la rentrée des Chambres.

#### Un désastre à Tombouctou

L'Agence Havas a reçu de Saint-Louis la dépêche suivante qu'elle communique sous toutes réserves :

« Le bruit court que la situation est grave à Tombouctou.

» Une compagnie de tirailleurs aurait été complètement battue par les Touaregs.

» Les détails manquent. »

Au ministère des colonies, on n'a reçu aucune nouvelle relativement à cette affaire.

On sait qu'il faut environ dix jours pour aller de Segou, dernier poste télégraphique du Soudan, à Tombouctou.

#### Enlèvement du tombeau du Prince impérial

Le journal *Times of Natal* annonce que le monument érigé par la reine Victoria au Zoulouland à la mémoire du Prince impérial a été enlevé.

#### Bruneau poète

Voici un spécimen des talents poétiques de l'abbé Bruneau. Ils constituent un document curieux de nature à expliquer un des côtés du caractère maladif de l'assassin du curé Fricot, et c'est à ce titre seul que nous les publions :

A LUCIE

Je t'adore à jamais, Lucie, ô ma charmante,  
Et c'est vers toi toujours que soupire mon cœur.  
Je serai ton amant, tu seras mon amante  
Et je me voue à toi plus qu'un frère à sa sœur.

Aimons-nous à jamais ! Rien n'est vrai que l'amour,  
Qu'abandonner son être entier à sa maîtresse  
Et que rêver sans trêve, et la nuit et le jour,  
A ma belle Lucie, à ma grande déesse...

Novembre 1892.

TON PETIT LUCIEN.

#### Un officier qui tue sa fille

Dans sa séance du 30 août, le Conseil de guerre de Tunis a condamné à cinq ans de réclusion Fredj ben-Cheik-Ali, sous-lieutenant au 4<sup>e</sup> tirailleurs, en garnison à Sousse, pour homicide volontaire sur sa fille légitime, Oum-Saad-bent-Fredj.

Poussé par sa femme, qui lui avait dénoncé sa belle-fille comme menant une conduite désordonnée, Fredj, deux jours après, étran-

glait Oun-Saoul, puis le lendemain simulait une mise en scène pour faire croire au suicide de la jeune fille.

Les constatations et la reconstitution du crime ont établi le système mensonger de l'accusé, lequel, étant officier dans l'armée française, n'a pu être jugé à l'Ouzara, mais a été traduit devant le Conseil de guerre de Tunis.

Fredj subira en outre la peine de la dégradation militaire.

La marâtre, accusée de complicité, comparaitra devant le tribunal de l'Ouzara.

#### Les marchands d'esclaves en Egypte

Le procès des pachas accusés d'avoir fait le commerce des esclaves commencera aujourd'hui. Comme la commission de 1877 ne punit que le « commerce » proprement dit, il est vraisemblable que Hussein et Chaouarby, qui ne sont qu'acheteurs et non trafiquants, devront être acquittés par la cour maritale.

Quant à Ali pacha chérif, président du conseil législatif, il est accusé d'avoir, en outre, prêté sa maison pour cacher les petites Soudanaises et de se trouver ainsi complice des trafiquants par recel.

#### Fraternité anglaise

Les naufragés du bateau pêcheur calaisien *Renommée*, dont l'abordage a été signalé avant-hier, rapportent de tristes renseignements sur les circonstances du sinistre.

La *Renommée* se trouvait jeudi, à minuit, à sept kilomètres de Dunkerque, où elle allait vendre sa pêche. Ses feux de position étaient réglementaires, lorsqu'elle fut abordée par le vapeur anglais *Cassel*, dont ni le sifflet, ni les feux n'avaient signalé l'approche.

Le bateau de pêche fut coulé en moins de cinq minutes.

Les marins anglais n'aidèrent aucunement les naufragés à regagner leur bord où ils purent cependant se réfugier. Ils les laissèrent jusqu'au lendemain soir, à sept heures, sans leur offrir ni abri, ni hamaes, ni nourriture.

Une tasse de thé et une tartine de pain par homme leur furent seulement distribuées au moment du débarquement.

L'inscription maritime de Calais a ouvert une enquête.

#### Le prix d'un éternuement à Berlin

Le *Vorwaerts* de Berlin annonce que l'ouvrier Emile Detloff a été condamné à trois marks d'amende et, en cas de non paiement, à un jour de prison, pour avoir éternué bruyamment et à plusieurs reprises, dans la nuit du 28 au 29 juillet, devant le n° 52 de la Zimmerstrasse.

#### Excentricités américaines

Une action en dommages et intérêts a été intentée par une jeune fille du New-Jersey à son fiancé qui, l'embrassant trop fort, avait fait tomber l'or d'une de ses dents aurifère

et avait refusé de payer les frais de réparation.

Un millionnaire de Boston, M. Coates, qui est arrivé à l'âge avancé de quatre-vingt-trois ans sans avoir jamais pris de médicaments, a eu la singulière fantaisie de faire faire par les pharmaciens tous les remèdes qui lui ont été prescrits par ses médecins et les a soigneusement conservés dans des armoires.

Il a, de la sorte, 1,900 bouteilles et flacons, 4,370 boîtes de poudre et 870 boîtes de pilules.

M. Coates léguera sa collection à l'université de Boston.

## A MADAGASCAR

Tananarive, 22 juillet.

Le prince Henri d'Orléans, accompagné de M. de Grandmaison, et de M. Perrot, inter-prète, est arrivé dans la capitale malgache, venant de Tamatave.

Après avoir visité une partie de la côte est, le jeune explorateur a recruté à Tamatave des porteurs et s'est dirigé sur l'intérieur en passant par Mahambo.

Voulant explorer la vallée supérieure du Mahajamba, le prince Henri d'Orléans s'est ensuite dirigé vers l'ouest pour rejoindre le Betsiboka. Mais, devant l'attitude agressive des gouverneurs de la ville et des chefs de village, les voyageurs ont dû redescendre vers le sud en suivant la ligne de partage des eaux, après avoir été abandonnés par les porteurs et les guides qui se sont enfuis en apprenant que des bandes de fahavalos tenaient la région.

M. Emile Roux, enseigne de vaisseau, va partir prochainement pour retrouver à Aden le prince Henri d'Orléans, avec lequel il doit faire un voyage d'exploration dans les parties encore inconnues de l'Indo-Chine et dans le Yunnan.

D'après le *Gaulois*, la situation à Madagascar s'aggrave tous les jours, et il est maintenant hors de doute qu'une expédition est devenue indispensable pour assurer enfin le respect dû à nos nationaux.

## CHINE ET JAPON

On mande de Shanghai au *Times* :

« Un télégramme de Tien-Tsin annonce que 14 vaisseaux de guerre japonais ayant plus de 4,000 hommes de troupes à bord attaquent Port-Arthur.

» La garnison chinoise est forte de 5,000 hommes, la flotte chinoise a reçu l'ordre d'attaquer les Japonais. »

Des télégrammes de Chefou reçus à Shanghai, confirment cette nouvelle, disant que la flotte japonaise, convoyant un certain nombre

de transports, est arrivée au cap Lian-Ti-Shan le 30. Un corps de troupes fut rapidement débarqué et marcha sur Port-Arthur, tandis que les cuirassés ouvraient le feu contre les forts.

Les troupes japonaises débarquées s'élèvent à 7,000 hommes. Aucuns détails de la lutte n'ont encore été reçus, ce qui porte à croire que les Japonais sont victorieux.

Une dépêche de Nagasaki reçue à Shanghai dit qu'il y a actuellement 74,000 hommes de troupes japonaises en Corée.

#### BULLETIN FINANCIER

1<sup>er</sup> septembre 1894.

La liquidation des rentes se fait en hausse ; mais après les premiers cours il se produit une petite réaction qui nous semble n'avoir aucune importance.

Il est fort probable qu'à la suite de la liquidation il y aura quelques exécutions et dans ces conditions on ne saurait voir de la baisse.

Les reports très modérés se sont ensuite un peu tenus sur le 3 0/0.

On cote 104.10 et après le cours du 3 0/0 est un peu plus faible, bien qu'on reprenne en clôture sur les plus bas cours.

Le foncier cote 905. Le Crédit Lyonnais est très ferme à 735. Le Comptoir national d'Es-compte cote 517.50. La Banque des Pays-Autrichiens est à 548.75.

Nos grands chemins sont assez calmes. L'Italien est un peu moins brillant qu'hier, mais en résumé fait bonne figure.

L'Extérieure ne s'écarte pas du cours de 68 fr. C'est un beau résultat.

Beaucoup d'entrain sur les valeurs ottomanes.

En Banque, la Langlaagte s'avance à 447 fr. DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 3 Septembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	25°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	21°
Midi,	759 m/m	au-dessus	21°
Hausse,	" m/m		
Baisse,	" m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	16°

#### Suicide au cimetière de Saumur

Sameli soir, vers sept heures, M. le Commissaire de police était avisé qu'un homme venait de se brûler la cervelle dans le cimetière.

M. Rémond s'y rendit, accompagné de M. le docteur Contant, et, à côté d'une tombe surmontée d'une pierre portant cette inscription : *Louise Sechet, épouse Alexandre — 1846-1894* — ils trouvèrent le corps d'un homme étendu sur le dos, les jambes repliées sur elles-mêmes ; il avait dû se donner la mort étant agouillé. On le reconnut pour un sieur Isidore Alexandre, gardien retraité de la maison centrale de

Poissy, âgé de 56 ans, père de trois garçons, ayant habité notre ville jusqu'au mois de mars, époque à laquelle il s'établit à Chinon son pays natal.

M. Contant constata le décès causé par un coup, tiré dans la tempe droite, d'un revolver encore chargé de cinq balles qu'on retrouva jeté à trois pas du corps.

Alexandre, très connu à Saumur, était hanté de l'idée du suicide depuis le décès de sa femme arrivé en mars dernier. Il avait dit, à ce moment, au gardien du cimetière qu'il ne se consolait jamais de cette perte et, en juillet, il écrivait au gérant de la maison de Poissy qu'il était décidé à en finir avec la vie, parce qu'il ne pouvait survivre à sa femme.

Venu samedi à Saumur pour toucher un trimestre de sa pension, qu'il toucha réellement, il passa un partie de la journée avec M. Balzeau, entrepreneur de tombes, auquel il renouvela son intention de se détruire.

Avant d'accomplir sa résolution, il avait appuyé sa canne à la grille de la tombe et posé son chapeau sur cette canne.

Le fils aîné, qui habite Saumur, ayant refusé de recevoir le cadavre de son père, le corps fut porté à l'hospice.

On trouva sur Alexandre un billet de banque de 100 fr., un de 50 fr., deux pièces de 20 fr. en or, une montre et une chaîne d'or, une tabatière d'argent, de la monnaie d'argent, du billon, des clés et un porte-monnaie.

#### Un ministre à Saumur

M. Barthou, ministre des travaux publics, se rendant par train spécial des Sables-d'Or-lonne à Paris, est arrivé, ce matin, à 11 heures 20, à la gare d'Orléans, où un déjeuner était préparé, et est reparti de Saumur à midi 35.

M. Barthou s'est abstenu de toute réception.

#### École d'Application de Cavalerie de Saumur

M. le général de Jessé a clos son inspection en proposant au ministre de la guerre la nomination, au grade de capitaine, des deux premiers classés de la promotion des lieutenants instructeurs, MM. de Chazelles, détaché du 26<sup>e</sup> dragons, et de Brantes, détaché du 4<sup>e</sup> hus-sards.

M. de Brantes, un de nos officiers de cavalerie les plus distingués et les plus sympathiques, est cousin issu de germain de M. Casimir-Perier, président de la République, et petit-fils du fameux général Perron, qui, au service du rajah Tippto-Sahib, lutta pied à pied, dans l'Inde, à la fin du siècle dernier, contre les armées anglaises.

Comme nous l'avons dit, 24 mentions *très bien*, sur les 30 officiers qui ont suivi le cours, ont été accordées par le président du comité.

## UNE PUPILLE GÉNANTE

Par ROGER DOMBRE

### Seconde partie

Gilberte écoutait ces théories débitées sur un ton cynique, et un flot de tristesse lui noya le cœur. Décidément elle n'était pas l'élève accomplie du voltairien Simiès. Il avait bien cultivé cet esprit précoce, le pauvre athée ; mais il n'avait pu encore le façonner à son image.

A la fin, la mélancolie et le mutisme de sa nièce l'impatientèrent.

— Est-ce que ça te prend souvent ? dit-il, gouaillieur, en quittant la table et en allumant un cigare. En ce cas, je supplierai tes amies de veiller soigneusement sur leur santé, car je n'aime pas à voir une figure patibulaire à mes côtés lorsque la vie leur joue le mauvais tour de les quitter.

Gilberte tressaillit, mais ne répondit pas ; il y avait des instants où les défauts grossiers de cet homme ne se déguisaient plus, et elle se demandait avec une secrète épouvante si cet

oncle pour lequel elle professait un culte admiratif et reconnaissant avait en lui quelque chose ressemblant à un cœur.

En rentrant dans sa chambre elle tremblait comme prise de fièvre et se sentait envahie d'un froid mortel.

Toute la nuit elle rêva de la pauvre morte dont le râle d'agonie la poursuivait jusque dans son sommeil.

Le lendemain elle pria M. Simiès de l'accompagner chez les Vallabrègue.

— Moi, bon Dieu ! s'écria le vieillard en reculant, si je mets les pieds dans cette maison, je serai obligé d'entrer dans la chambre mortuaire ; or, je n'ai pu, de ma vie, supporter la vue d'un mort.

Gilberte ouvrit de grands yeux :

— Quoi ! vous, mon oncle ?

— Oui, fillette, affaire de nerfs ; et comme c'est un spectacle malsain pour la jeunesse, outre qu'il est peu récréatif, je te défends expressément de retourner là-bas.

— Mais, mon oncle, moi...

— C'est entendu, n'en parlons plus. Au reste, voilà deux jours que tu n'entretiens de ces agréables choses, je désire qu'il n'en soit plus question. Ton amie n'est plus, j'en

suis fâché pour elle et pour toi, mais la vue des cadavres ôte la gaieté et l'appétit, je ne veux pas que tu tombes malade.

Gilberte obéit à regret. Elle ne comprenait plus son oncle, cet esprit fort qui tremblait devant un corps sans vie, lui qui traitait si légèrement de la dissolution de la machine.

Puis, comme à cet âge et sur les natures peu éprouvées, le chagrin glisse sans laisser de traces, Gilberte reprit bientôt ses plaisirs, et les succès qu'elle remporta dans le monde, de même que l'existence frivole et dorée qu'elle menait, effacèrent de son cœur le souvenir de la journée où elle avait vu mourir son amie.

V

Un matin que Gilberte entra à la salle à manger, fraîche et souriante dans son négligé de peluche, elle trouva M. Simiès qui déglutait savamment son déjeuner. Après lui avoir serré la main, elle versa le chocolat bouillant dans sa petite tasse d'argent niellé, quand son oncle, qui la regardait en dessous, dit soudain :

— Combien y a-t-il de tes invités qui ont répondu ?

— Soixante-quatre, mon oncle.

— Très bien, ce sera une petite fête intime.

Sais-tu, mignonne, pourquoi je la donne cette fête ?

— Mais, mon oncle, je croyais que c'était à l'occasion de mon vingtième anniversaire, et je vous en remercie encore. Vous ne cesserez donc jamais de me gêner ?

— Si fait, ma fille, je cesserai, ou plutôt je permettrai à un autre de te gêner avec moi et cet autre sera ton mari.

— Oh ! alors, ce ne sera pas de si tôt.

— Tu te trompes, fillette, et justement tu crois que notre soirée de samedi est uniquement donnée en l'honneur de tes vingt printemps ?

— Pourquoi alors ? fit Gilberte inquiète en posant sa cuiller sur la table.

— Nous annoncerons tes fiançailles à nos amis ce jour-là.

— Mes fiançailles ?

Gilberte ouvrit de grands yeux. — Ne fais pas la sournoise ; tu as très bien vu que depuis quinze jours l'Australien Mahoni te fait une cour assidue.

— Il n'est pas le seul. Qu'est-ce que cela prouve ?

— Cela prouve, mademoiselle l'ingénue, que, pas plus tard que cet après-midi, il va surgir

C'est un des plus brillants résultats que l'on ait pu constater.

Le colonel Raymond, commandant l'Ecole de Saumur, a reçu les félicitations du général de Jessé pour l'excellente préparation qui est donnée aux jeunes officiers de cavalerie.

## SAUMUR

### En balançoire

Hier soir, dans le jardin de l'hôtel de la Poste, M<sup>lle</sup> L.... se balançait en compagnie d'un galant cavalier de remonte, lorsque, suivant la chronique, la demoiselle, sentant sa tête tourner et son estomac « jaboter » — pour nous conformer à l'expression consacrée, — lâcha la corde de la balançoire et tomba sur le sol où elle s'évanouit.

M. le Commissaire de police, avisé de l'accident, se transporta sur le champ à l'hôtel, accompagné de M. le docteur Coutant dont les soins ranimèrent la jeune personne qui fut reconduite en voiture à son domicile.

Ce matin, le père de M<sup>lle</sup> L.... a conduit la blessée (?) à l'hospice; mais l'indisposition et la chute n'auront pas de suites fâcheuses.

\*\*\*

### Au café-concert

Hier soir, à 10 heures, plusieurs jeunes gens se trouvaient au café-concert de la Brasserie, rue Beaurepaire, et y exécutaient un boucan assez volumineux pour que le patron les engageât à se modérer. L'un des tapageurs, le sieur P..., appliqua au « maître » une épithète intraduisible à la suite de laquelle on le pria de passer dehors. Comme P... résistait, la patronne et plusieurs autres personnes intervinrent et, finalement, P..., bousculé avec enthousiasme, se servit, pour sa défense, d'un parapluie dont il appliqua un coup violent sur la tête de la dame, laquelle se rendit au bureau de police où elle porta plainte.

P... a protesté de son innocence et décline l'épithète qui, suivant lui, aurait été prononcée par une chanteuse mécontente de ce qu'il se montrait réfractaire à la quête. Il soutient n'avoir ni insulté, ni crié, ni provoqué, ni frappé.

### Tournées Frédéric Achard

Dix-huit artistes et un décor énorme à transporter, voilà de quoi faire reculer plus d'un entrepreneur de tournées, s'il veut tenir ce que promet son affiche.

Pour *Un Fil à la patte*, nous pouvons être tranquilles, car c'est M. FRÉDÉRIC ACHARD qui nous l'annonce, et nous savons que M. ACHARD ne recule jamais devant ses promesses. Il est bien certain que, sans son audace, nous n'aurions jamais vu la comédie de M. G. FEYDEAU, l'heureux auteur de *Champignol malgré lui* et du *Système Ribadier*.

en habit noir, cravaté de blanc, pour me demander ta main, et nous la lui accorderons d'emblée.

— Mon oncle, vous plaisantez? dit Gilberte qui suffoquait presque.

— Je plaisante? nullement. Hein! as-tu de la chance? Madame Mahoni, cela ne sonne pas mal. Et tu épouses onze millions, tu entends onze millions.

— Mon oncle, ne n'est pas sérieux?

— On ne peut plus sérieux. Je dis bien, onze. Je croyais que c'était huit seulement, mais j'étais dans l'erreur.

— Qu'importe cela? Je ne veux pas de ce mariage.

— Voyez-vous cela! Elle veut faire la récalcitrante. Cette fortune ne te suffit pas?

Gilberte fit un geste d'impatience.

— Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, mon oncle.

— Voyons donc?

— Sérieusement, vous voudriez me donner pour femme à ce... cet homme?

— Parfaitement. Oh! je sais qu'il n'est pas de première jeunesse, mais il ne porte pas ses cinquante deux ans: et s'il n'est pas beau, du moins il est bon enfant et c'est un point capital,

### La protection des petits oiseaux

Si les dames s'en mêlent, les petits oiseaux sont sauvés.

Or, il paraît que les dames vont s'en mêler. D'abord, pour commencer, elles s'apprent à renoncer solennellement aux parures de plumes dont une mode cruelle orne depuis trop longtemps leurs chapeaux.

*Si non e vero...*

## État-civil de la ville de Saumur

### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Engène-Marie Clémoi, voyageur de commerce, et Ernestine Chartrain, couturière, tous deux à Saumur.

Charles-René Périddy, chapelier, et Anna Balquier, chapelière, tous deux à Saumur.

### MARIAGES

Le 1<sup>er</sup> septembre. — Pierre-Louis-Jules Coutin, plâtrier, à Saumur, a épousé Louise-Clémence Ragain, sans profession, divorcée, à Vernantes.

### DÉCÈS

Le 1<sup>er</sup> septembre. — Isidore Alexandre, retraité, 36 ans, veuf de Marie-Louise Sechet, au Cimetière.

Le 2. — Constant Oger, matelassier, 64 ans, époux de Rose Raimbault, rue du Port-Cigogne, 2.

## Avis à nos correspondants

Nous prions instamment nos aimables correspondants de n'écrire que sur un côté des feuillets qu'ils veulent bien nous adresser; autrement, nous serions obligés de leur retourner la copie pour qu'ils la rétablissent conformément aux règles de l'imprimerie.

## LA QUESTION DU HOMARD

### Les Écrevisses funestes

Il se présente une question du Homard qui intéresse les nombreux gourmets de Saumur, parmi lesquels nous comptons un certain nombre de lecteurs. Nous croyons que le devoir nous contraint à leur fournir, sur ce point, sinon une théorie complète du homard sous tous ses aspects culinaires, au moins une notion succincte des causes qui ont amené le discrédit provisoire de ce précieux aliment. Cette notion, nous l'empruntons au *Temps* dont la compétence, en pareille matière, ne saurait être déclinée.

« Les crustacés, notamment les homards, les langoustes et les écrevisses, se sont acquis, en l'été présent, une fâcheuse réputation. Leurs fidèles sectaires ont été empoisonnés à diverses reprises. *Ils ne mouraient pas tous*, dit La

tu lui feras faire tout ce que tu voudras. Avec un mari vieux, enfin, et peu doué de charmes extérieurs, ma fille, une femme jeune et jolie a cent manières de se consoler.

— Mais, mon oncle, cet homme était à peu près ivre; si vous vous souvenez bien, au dîner des Mornaze; c'est hideux, cela.

— Pardon, à peu près ivre, tu vas trop loin; gris seulement, un peu allumé; eh! bien, le beau malheur, tu lui feras passer cette mauvaise habitude.

— Non, mon oncle, je vous le répète, je n'empousserai pas cet homme, il me déplaît pour ne pas dire plus. Je ne puis l'aimer.

— Et qui te parle d'aimer, petite sottie!

— Mais, alors...

— Est-ce que par hasard vous auriez quelque inclination pour un freluquet quelconque, ma nièce?

— Non, mon oncle, répondit nettement Gilberte, je n'ai d'inclination pour personne.

— A la bonne heure. Je hais le sentimentalisme, vous savez; c'est d'ailleurs chose absolument démodée de nos jours. Qu'importe que vous ne chérissiez pas Mahoni, au fond je le comprends, mais avec sa fortune vous serez la première femme de Paris.

— Je n'y tiens pas. (A suivre.)

F. ntaine, pour ses « animaux malades de la peste »; *mais tous étaient frappés...* dans leurs affections gastronomiques, et la rutilante sauce mayonnaise est devenue suspecte, malgré les brillants états de son service passé.

Il appartient aux spécialistes de la Société centrale d'agriculture de France de nous révéler les causes de ce fléau et de les conjurer. Ils n'y manqueront pas; ils savent ce qu'ils doivent à leurs estomacs et aux nôtres.

On a « industrialisé » le homard, la langouste et l'écrevisse en vue de répondre à une consommation intensive; et les premiers essais n'ont sans doute pas été tentés avec toute la prudence et toute la sagacité nécessaires.

Ces comestibles de luxe demandent, ou, plutôt, on leur demande de rester vivants jusqu'à l'immersion dans le court-bouillon final.

On leur impose donc un séjour préalable, en attendant la vente, dans les bassins et réservoirs où on les invite à patienter en leur fournissant une nourriture artificieuse.

Sans parler des regrets que peuvent éprouver les crustacés au souvenir de leurs eaux natales, vives et saines, la nourriture dont on les soutient n'est pas toujours suffisamment étudiée ni ménagée. Ils tombent fatalement malades, tout en conservant un aspect alléchant, et lorsque le consommateur les savoure, c'est lui, finalement, qui supporte les conséquences de la mauvaise alimentation dernière.

Les écrevisses, en particulier, dont les éleveurs allemands se sont fait une spécialité, sont nourries en bassin d'une façon extraordinaire, et elles s'en vengent comme elles peuvent. On leur donne à discrétion des débris de viandes inférieures corrompus ou prêts à l'être, des têtards de grenouille agonisants, des carottes coupées, des boulettes de sang cuit roulées dans la farine, de la citrouille, des débris de choux, de salade et de légumes verts. L'écrevisse, dans le Mecklembourg et en Silésie, joue le rôle du lapin dans les autres pays pauvres: on lui donne à manger des résidus dont elle se gorge avec une voracité sans égale. Il en résulte que l'eau des bassins à écrevisses constitue un court-bouillon anticipé, ou plutôt un bouillon de culture rempli de microbes et de ptomaines: les sauces bordelaises les plus savantes ne parviennent pas à conjurer cette infection.

Il convient, en conséquence, de se méfier, pour la consommation, des écrevisses dites de la Meuse, lesquelles proviennent en réalité, à bon marché, des plus affreuses régions de l'Allemagne; la Meuse n'est pour rien dans leur mauvaise qualité, et cela pour l'excellente raison qu'il n'y a pour ainsi dire plus d'écrevisses dans la Meuse. On pourra certainement en remettre, si les braconniers veulent bien y consentir; mais alors on obtiendrait des écrevisses en bonne santé, incapables d'empoisonner qui que ce soit, vu qu'elles s'élèveraient dans des conditions biologiques normales. Jusque-là, les personnes soucieuses de leur hygiène feront bien de se méfier des écrevisses d'importation: elles ne nous disent rien qui vaille; et nous engageons nos lecteurs à les récuser inflexiblement.

## TRIBUNAUX

### Les anarchistes du Havre

Deux anarchistes du Havre ont comparu devant le tribunal correctionnel.

Marie Carré et Alexandre Maurer n'ont pas encore atteint la vingtième année, mais leurs antécédents, de même que leur attitude à l'audience, ont bien démontré que les théories anarchistes avaient en ces deux jeunes gens des adeptes très fervents et absolument prêts à l'action.

Les deux anarchistes avaient à répondre d'affichage de placards menaçants pour la police locale et notamment pour M. Palmart, commissaire central. L'un de leurs placards faisait également l'apologie du crime de Caserio. Ils avaient en outre, préparé une bombe assez dangereuse, avec de la poudre chloratée et des

balles, après avoir fait plusieurs essais de l'engin sous les falaises de la Hève.

Carré a dit au président:

« J'avoue avoir voulu venger Caserio et je m'en vante. De plus, je voulais tuer M. Palmart et c'est à ce policier que je destinais ma bombe. »

Maurer a complètement adhéré aux déclarations de son camarade.

Au cours des débats, les deux anarchistes ont déclaré que le signe distinctif de l'anarchie est un ruban noir porté à la boutonnière.

Carré a été condamné à deux ans de prison, 100 francs d'amende et à la relégation.

Maurer a été condamné à dix-huit mois d'emprisonnement et 100 francs d'amende.

La peine de prison devra être subie cellulièrement.

Les condamnés ont déclaré interjeter appel de ce jugement.

## FAITS DIVERS

### Les noms de baptême

Beaucoup ignorent peut-être qu'il existe dans chaque mairie un manuel, vérifié par le Parquet, et qui sert aux officiers de l'état civil pour contrôler les prénoms que les parents veulent donner à leurs enfants.

Ce manuel renferme 3,750 noms pris dans les différents calendriers et parmi les personnages connus de l'histoire ancienne, car, en vertu de la loi du 2 germinal an XI; ce sont là les deux seules sources où il soit permis d'aller chercher un prénom.

Mais ce qu'il y a de vraiment curieux, c'est la quantité de noms baroques que contient cette liste officielle.

Ainsi vous y trouvez des noms comme ceux-ci: Bistamone, Courcodème, Evelopiste, Hormis-Jas, ou ensore Mommolu, Orespide, Pamphanuse, Mogoldonborco, qui peuvent plus particulièrement convenir aux garçons. Et, pour les filles, on a le choix entre Agadrème, Amalberge, Craphoïde, Finsèque, Crescentienne, Nicarelle, etc.

Ajoutons que, fort heureusement, les parents font rarement appel à de tels prénoms, et l'usage oscille entre trente ou quarante noms, toujours les mêmes, qui reviennent invariablement depuis des siècles.

### LA RESPONSABILITÉ DES MAIRES ET LES FESTIVALS MUSICAUX

Au cours des fêtes qui eurent lieu à Montbéliard pour l'inauguration du buste de Dorian et de l'école pratique d'industrie, il y eut des concerts publics où furent exécutées diverses œuvres musicales, sans que fût demandée aux compositeurs l'autorisation exigée par la loi des 13 et 19 janvier 1794. Ceux-ci réclamèrent alors au maire de Montbéliard le paiement des droits moyennant lesquels ils auraient accordé l'autorisation nécessaire, et l'assignèrent devant le tribunal civil de Montbéliard.

Les demandeurs dans l'instance étaient MM. Laurent de Rillé, Sellenick et les héritiers d'Auber et Scribe.

Le tribunal, dans un jugement du 17 janvier 1894, repoussa leurs prétentions et mit hors de cause le maire de Montbéliard, se fondant sur ce que les sociétés qui avaient exécuté les morceaux n'avaient pas été appelées par lui, qu'elles n'avaient à aucun moment été sous sa direction et qu'elles avaient composé librement leur programme.

Sur appel de cette décision, la Cour de Besançon a infirmé le jugement du tribunal de Montbéliard et, statuant à nouveau, a dit « que le maire de Montbéliard, directeur des fêtes municipales du 16 octobre 1892, a fait ou laissé exécuter publiquement les œuvres musicales dont les appelants sont les auteurs, et le condamne, en ladite qualité, à payer pour chacune la somme de 5 francs à titre de réparation du préjudice occasionné, et à tous les dépens. »

# ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

## Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés  
 Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés  
**26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.**

**Marmande,** 43 degrés. . . . . **1.50** le litre (verre compris)  
**Montpellier,** 45 — . . . . . **1.75** — —  
**Armagnac,** 50 — . . . . . **2.00** — —

Étude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

### A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine  
**La Grande Presqu'île du Thoureil**  
 Située commune des Rosiers

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, trois hectares de terre labourable et vingt-cinq hectares environ de prés et pâturages.

S'adresser à M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire.

### A VENDRE

**Carriole anglaise**

S'adresser 85, rue d'Orléans, chez M. E. THIFFOINE.

### A VENDRE

**Un CHIEN** courant excellent

Quatre ans.

S'adresser au garde de M. le baron Le Pelletier, château de Salvart.

### A LOUER

**Maison confortable**

Eau et Gaz

S'adresser rue Dailly, 15

### PENSION DE JEUNES FILLES

Cours du Collège

Leçons particulières

**M<sup>lle</sup> BONIFAS**

8, Rue du Petit-Mail, SAUMUR

### A VENDRE

## Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un bon jardinier et connaissant bien la taille des arbres pour le 1<sup>er</sup> octobre prochain. S'adresser au bureau du journal.

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

**E. CHAUVEAU**

### Spécialité de Boîtes p<sup>r</sup> Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluches

Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

## IMBERT Fils

### Conserves pour la Chasse, en Boîtes à ouverture facile

Galantines de volailles. 90 et 1 50 Crème foie gras truffée, 75, 1 10, 2 25  
 Confit d'oie, de dinde ou de canard. 1 24, 9 41, 10 12, 1 33  
 Poulet à la gelée. 1 90 à 4 90 Pâtés foie gras truffés, 95, 1 90 à 4 50  
 Tripes mode de Caen. 75, 1 20 et 2 25 Mauviettes au foie gras, 2 25 et 3 25  
 Tête de veau. 95, 1 50 et 2 90 Andouillettes truffées, 1 20  
 Saucisses Rossini, 1 20  
 SALMIS : Sarcelles, Alouettes, Mauviettes, etc.

Fromages en boîtes : Pont-Lévêque, Camembert et Fin de siècle  
 Flacons de poches : Rhum, Cognac, Kirsch, Liqueurs.

## MAISON CRÉMIEUX

27, Rue d'Orléans, 27, SAUMUR

### Vêtements complets sur mesure

Tissus dernière Nouveauté

## à 35 FRANCS

Livraison rapide. — Coupe réputée sans rivale.

## Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS  
 CARTES D'ADRESSES  
 ÉTIQUETTES PARCHEMIN P<sup>r</sup> ENVOIS  
 TÊTES DE LETTRES  
 CIRCULAIRES — ENVELOPPES  
 AVIS DE TRAITES — MANDATS  
 REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS  
 REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL  
 FAIRE-PART NAISSANCE  
 CARTES DE VISITE  
 AFFICHES — PROSPECTUS  
 PROGRAMMES P<sup>r</sup> FÊTES & SOIRÉES  
 PRIX-COURANTS  
 MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS  
 CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

### A SAINTE-GENEVIÈVE

## Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Saumur, imprimerie Paul Godet.

## CHEMINS DE FER

### LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.	S. dir	Expr.	Expr.	Expr.	Omn.
	matin	soir							
Paris			7 55	8 35	12 50	9 45	7 55	8 30	11 25
Chartres		6	9 34	10 18	2 48	11 24	9 41	10 12	1 33
Courtalain (départ)	3 05	7 44	10 48	11 48	4 21	12 32	10 54	11 22	2 57
Château-du-Loir	7 40	10 12	12 22	2	6 37	1 58	12 32	1 07	4 53
Château-la-Vallière	8 34	10 48	12 45	2 37	7 10			1 30	5 26
Noyant-Méon	9 21	11 20	1 05	3 10	7 40			1 50	5 56
Linières-Bouton	11 29			3 19	7 49				6 06
Vernantes	9 55	11 41		3 32	8				6 16
Blou	10 12	11 52		3 43	8 10				6 26
Vivv	10 27	12		3 51	8 17				6 33
SAUMUR(Orl.)arr.	10 16	12 13	1 40	4 04	8 29	3 05	1 49	2 22	6 44
(départ)		12 18	1 47	4 18	8 34	3 10	1 55	2 32	6 54
Nantilly (arrivée)	Mixte	12 26		4 26	8 41				7 01
SAUMUR(État)ar.	matin	12 37		4 39	8 52				7 12
(départ)		12 20		4 15	8 32				6 50
Nantilly (départ)	8 31	12 27		4 27	8 43				7 3
Chacé-Varrains	8 47	12 33		4 33	8 49				7 9
Brézé-Saint-Cyr	9	12 42		4 40	8 56				7 16
Montreuil (départ)	9 41	1 28	2 18	5 3	9 18	2 20	3 05	7 40	
Thouars	10 19	2 02	2 49	5 52	10 14	3 58	2 50	3 24	8 25
Niort			4 39	8 52	12 25	5 42	4 44		11 41
Saintes			6 42	12 04		7 19	6 45		2 23
Bordeaux			10 25	4 22		9 49			4 56

a. Ce train n'a lieu que jusqu'au 2 octobre.

NOTA. — Tous les lundis un train part de Saumur Etat à 6 h. 5 du matin pour Doué-la-Fontaine.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.	Expr.	Semi dir	Expr.	Expr.	Mixte
	matin	soir							
Bordeaux			5 40		7 05				3 35
Saintes			9 2		9 47				7 15
Niort		5 15	10 42		11 25	2 36			9 6
Thouars	6 15	8 35	12 38	1 35	1 05	5 7	10 12	11 26	8 32
Montreuil (départ)	7 01	9 40	1 1	2 23		5 46	10 35	11 53	9 43
Brézé-Saint-Cyr	7 17	9 59		2 37		6 1			9 28
Chacé-Varrains	7 24	10 11		2 44		6 9			9 41
Nantilly (arrivée)	7 29	10 16		2 49		6 14			9 46
SAUMUR(État)ar.	7 40	10 23		3 01		6 26			9 53
(départ)		10 50		3 10		6 35			soir
Nantilly (départ)	7 30	11		3 05		6 16			soir
SAUMUR(Orl.)ar.	7 38	11 08	1 23	2 58	1 47	6 24	10 57	12 17	
(départ)	7 44	11 20	1 33	3 05	1 51	6 29	11 7	12 29	
Vivv	7 50	11 33		3 18		6 43			
Blou	8 4	11 41		3 26		6 52			
Vernantes	8 15	11 52		3 40		7 6			
Linières-Bouton	8 26	12 03		3 51		7 20			
Noyant-Méon	8 37	12 15	2 09	4 05		7 34	11 44		
Château-la-Vallière	9 7	12 45	2 28	4 37		8 7	12 4		
Château-du-Loir	9 43	1 32	2 55	5 18	3 06	8 46	12 33	1 54	
Courtalain (départ)	12 1	3 48	4 35	7 58	4 20	11 6	12 17	3 32	
Chartres	1 35	5 18	5 44	9 46	5 34	12 53	3 33	4 44	
Paris	3 25	7 30	11 20	7 05	3 5	5 10	6 15		

### LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.		Expr.	
	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	
Nantes (départ)			8 25	8 40	12 7	3 5			8 50	11 40		
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 48	4 55	5 10	10 32	1 35				
La Ménittré	7 03	10 49	12 27	3 31	5 20	6	10 58	2 1				
Les Rosiers	7 12	10 56	12 34	3 41		6 13						
St-Clément	7 19		12 40	3 48		6 22						
St-Martin	7 26		12 45	3 56		6 31						
Saumur (arrivée)	7 38	11 10	12 54	4 08	5 40	6 47	11 20	2 23				
(départ)	7 45	11 16	1 1	4 25	5 44	6 57	11 27	2 28				
Varennes	7 53	11 26	1 10	4 41		7 15						
Port-Boulet	8 15	11 35	1 20	5 1	6 1	7 33	11 48	2 47				
Langeais	8 56	11 56	1 49	5 46	6 23	8 29	12 14	3 13				
Tours (arrivée)	9 41	12 34	2 25	6 35	7 10	9 43	1 04	4 06				
Paris (arrivée)	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59	5 8	10 39					

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn.		Direct		Expr.		Omn.		Expr.		Mixte		Expr.	
	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	
Paris (départ)	11 18	12 17	9 25	11 45	11 15	8 25	12 45	11 18						
Tours (départ)	5 45	8 47	1 20	4 51	6 50	11 57	10 40	2 53						
Langeais	6 23	9 30	2 05	5 46	7 29	12 40	11 35	3 31						
Port-Boulet	6 54	10 7	2 28	6 18	8 5		12 22	3 51						
Varennes	7 5	10 19		6 29	8 16		12 39							
Saumur (arrivée)	7 16	10 32	2 45	6 40	8 27	1 12	12 57	4 6						
(départ)	7 23	10 42	2 51	6 49	8 32	1 16	1 32	4 10						
Saint-Martin	7 34			7 1	8 43		1 49							
Saint-Clément	7 40			7 7	8 49		1 58							
Les Rosiers	7 48			7 14	8 56		2 7	4 25						
La Ménittré	7 59	11 12	3 13	7 24	9 4	1 36	2 22	4 32						
Angers (arrivée)	8 41	11 52	3 39	8 6	9 45	1 58	3 23	4 57						
Nantes (arrivée)	11 14		5 52	12 14	3 50	6 15	6 46							

### LA FLECHE A SAUMUR

STATIONS	matin		soir		matin		soir	
	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	